

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du XXXX, arrêtant le projet de PLUI-HM.

Le Président

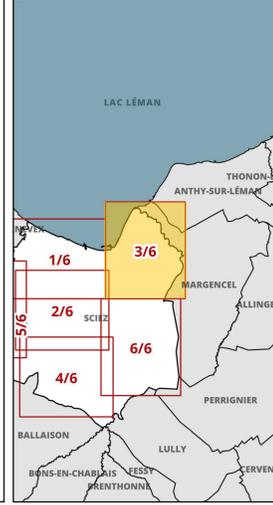
MAÎTRISE D'ŒUVRE :

EPODE, LOUP/MENIGOZ, AERE, NALISSE, AID, ATEMA, ECOVIA, CETIAC, MERCAT, ITER, NICOT, CONSEIL AFFAIRES PUBLIQUES



N° de planche : 3/6 SECTEUR : NORD-EST
Échelle : 1:2 600
Date d'édition : 03/02/2025

N° de dossier : 22009



- ZONAGE**
Contours de zonage (se référer aux plans au 5000ème pour la légende des couleurs)
- PRESCRIPTIONS**
Patrimoine végétal et paysager au titre de l'article L151-23 du CU
Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine au titre de l'article L151-23 du CU
Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du CU
Espace boisé classé significatif au titre de la loi littoral
Corridors écologiques
Espace de bon fonctionnement optimal des cours d'eau (EBF accompagnement)
Espace de bon fonctionnement nécessaire des cours d'eau (EBF strict)
Jardins, parcs
Réservoirs de biodiversité boisés
Réservoirs de biodiversité littoraux
Réservoirs de biodiversité prairiaux
Réservoirs humides
Zones humides
Espaces de bon fonctionnement des zones humides
Boisement
Trame végétale
Haie
Haie
Arbre remarquable
Points de vue
- Patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L151-19 du CU**
Patrimoine bâti
Petit Patrimoine

- Emplacements réservés**
Emplacements réservés aux voies publiques
Emplacements réservés aux ouvrages publics
Emplacements réservés aux installations d'intérêt général
Emplacements réservés aux espaces verts/continuités écologiques
Emplacements réservés au logement social/mixité sociale
Emplacements réservés : servitude de localisation des voies, ouvrages publics, installations d'intérêt général et espaces verts en zone U ou AU
Emplacements réservés : Secteurs en attente d'un projet d'aménagement global
- Voies, chemins, transports publics à conserver et créer au titre de l'article L151-38 du CU**
Périmètre travaux autoroute A412
Périmètre DUP autoroute A412
Voies de circulation à créer, modifier ou conserver
- Autres prescriptions**
Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) de projet (sans règlement)
Secteur à programme de logements mixité sociale en zone U et AU au titre de l'article L151-15 du CU
Trame commerciale protégée au titre de l'article L151-16 du CU - STRICT
Trame commerciale protégée au titre de l'article L151-16 du CU - SOUPLE
Bâtiment susceptible de changer de destination
Changement de destination - activités
Changement de destination - patrimonial

- INFORMATIONS**
Bande littorale des 100 mètres
Espace proche rivage
Cours d'eau hors EBF
Bâtiment agricole
- CADASTRE & CONTEXTE**
Domaine public et routes
Section cadastrale
Parcelles
- Bâtiments cadastrés**
Bâtiment en dur
Construction légère
Limites de Thonon Agglomération
Limites communales
Surfaces en eau et cours d'eau

N° ER	LIBELLE	Bénéficiaire
24	régularisation voirie Via Rhona	Commune
25	schéma cyclable - largeur 2 mètres	Commune
27	Régularisation voirie pour Via-Rhône	Commune
31	Emplacement réservé : créer ER aire d'accueil publique des gens du voyage sur les parcelles AK 16, 18, 284 à 296	Commune
32	Emplacement réservé : créer ER sur les parcelles BI 55, 56 et 57 pour voie de liaison entre la route des Jardins de Bonnatrait et l'avenue de Bonnatrait (RD 1005)	Commune
37	Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (Servitude de gel)	Commune
38	Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (Servitude de gel)	Commune
39	Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (Servitude de gel)	Commune
41	Emplacement réservé : Créer ER pour agrandissement du parking public du port et de la plage sur la parcelle AK19	Commune
43	Emplacement réservé : créer ER pour aménagement et sécurisation du carrefour chemin des Voies-route de Choisy sur la parcelle BN62	Commune
283	Cheminement piéton	Commune
410	Amenagement d'espaces et d'équipements publics en lien avec la plage et le secteur portuaire.	Commune
414	Amenagement à 8 m. de plate-forme, d'une voie d'accès tous modes, aux campings, sur le chemin des Huttins-Vieux.	Commune
416	Amenagement d'un THNS sur la R.D. N° 1005. Parcelles concernées : BI N° 2, 3, 4, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13.	Département
418	Amenagement d'un THNS sur la R.D. N° 1005. Parcelles concernées : AL N° 130, 131, 172.	Département
422	Amenagement d'un THNS sur la R.D. N° 1005. Parcelle concernée : AL N° 145.	Département
424	Création d'une piste cyclable	Commune
428	Amenagement à 7m. de plate-forme, d'une voie de jonction automobile et piétonne entre le chemin des Bouillères et le chemin des Vignes	Commune
429	Amenagement d'un THNS sur la R.D. N° 1005. Parking Relais (P+R). Parcelles concernées : AK 105, 106, 107.	Département
433	Amenagement d'un THNS sur la R.D. N° 1005. Parcelle concernée : BI N° 224.	Département
435	Amenagement d'un THNS sur la R.D. N° 1005. Parcelles concernées : AK 125, 128, 135, 146, 147, 148.	Département
436	Amenagement d'un THNS sur la R.D. N° 1005. Parcelle concernée : AK 258.	Département
442	Amenagement à 8 m. de plate-forme, d'une voie d'accès et de jonction entre le chemin de Jouvernet et le chemin du Marteret.	Commune
448	Amenagement du chemin des Punaies, depuis Jussy, et préservation de l'accès agricole.	Commune
451	Amenagement jusqu'à 7m. de plate-forme, des voies du hameau ancien de Bonnatrait.	Commune
453	Amenagement d'un THNS sur la R.D. N° 1005. Parcelle concernée : AL N° 148.	Département
454	Amenagement à 5 m. de large d'un chemin piéton et cyclable, de Chavanne à Jussy.	Commune
464	Amenagement du Chemin de la Renouillère (régularisation).	Commune
468	Amenagement à 7 m. de plate-forme, d'une voie d'accès depuis le chemin des Huttins-Vieux, vers le Peutey.	Commune
469	Amenagement à 5 m. de large d'un accès piétonnier au lac depuis le chemin de la Renouillère.	Commune
475	Amenagement d'un THNS sur la R.D. N° 1005. Parcelle concernée : AL 128.	Département
476	Amenagement d'une piste cyclable (Velo Voie Verte), et d'un sentier pédestre et équestre.	Commune
479	Amenagement à 7 m. de plate-forme, d'une voie de desserte lieu-dit "Sous Creux".	Commune
482	Amenagement / sécurisation du carrefour Route de Choisy / Route de Chavanne / Chemin des Voies.	Commune
483	Amenagement d'un carrefour giratoire entre la RD n° 1005 et la Rue du Port.	Commune

